

SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

Politiques et mesures pertinentes

Le Gouvernement Princier poursuit une politique culturelle active, favorisant l'épanouissement des arts en Principauté et contribuant à la diffusion de la culture auprès d'un large public au niveau national et international.

Vecteur du rayonnement de la Principauté à l'étranger et secteur majeur de la politique locale, la culture bénéficie de l'ordre de 5% du budget de l'État principalement consacré à soutenir les entités et les artistes, à développer une programmation de qualité, à élaborer des projets relatifs au patrimoine mais aussi à financer le fonctionnement d'équipements culturels adaptés.

La poursuite de cette politique s'appuie sur trois axes principaux :

1) La diffusion de la culture

Dans le souci de disposer d'une programmation de qualité internationale, digne d'une métropole culturelle, le Gouvernement Princier apporte son soutien aux grandes entités culturelles.

En outre, depuis plusieurs années, il a engagé une série d'initiatives destinées à encourager la programmation et la pratique culturelles en vue de favoriser un large accès à la culture avec notamment, pour tous les élèves des établissements scolaires de la Principauté, un programme de sensibilisation culturelle et artistique en liaison avec les principales entités culturelles monégasques et en collaboration avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Par ailleurs, l'enseignement artistique dispensé en Principauté s'est développé, en particulier au sein de l'École Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco et de l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III, respectivement reconnus par la France en qualité d'établissement d'enseignement supérieur artistique et de conservatoire à rayonnement départemental.

De même, l'Académie de Danse Princesse Grace assure la formation de danseurs au travers d'un établissement dispensant un enseignement artistique et scolaire.

2) La conservation et la mise en valeur du patrimoine

Le Gouvernement accorde un caractère prioritaire à la mise en œuvre d'une politique globale et planifiée du patrimoine afin de développer significativement ce volet indispensable à toute politique culturelle.

Aussi, en 2017, a été créé l'Institut du Patrimoine, service rattaché à la Direction des Affaires Culturelles et chargé de la préservation et de la valorisation du patrimoine national. L'équipe permanente est constituée de 4 personnes et a pour mission quotidienne d'assurer l'étude, la conservation, la restauration, la valorisation et la transmission aux générations futures, du patrimoine national.

En complément, depuis 2009, le Conseil du Patrimoine, composé de 10 membres, « formule des propositions de nature à orienter ou à améliorer l'identification, la protection, la préservation, la promotion, la valorisation et la transmission aux générations futures du patrimoine national ».

Un pôle muséographique est à présent bien installé en Principauté avec le Nouveau Musée National de Monaco, désormais sur deux sites, la Villa Sauber et la Villa Paloma et le Musée d'Anthropologie

Préhistorique qui a fait l'objet d'un inventaire scientifique approfondi, préalable indispensable à la réorganisation et la relance de ses activités dont la nouvelle scénographie a été dévoilée en 2010.

Plusieurs entités sont actives en Principauté dans le domaine patrimonial tel que :

- L'Institut Audiovisuel de Monaco, dont les nouveaux locaux ont été inaugurés en septembre 2020, est également garant du patrimoine monégasque. Il a en charge la gestion et la valorisation des archives audiovisuelles de la Principauté et propose chaque année une saison thématique de projections, au Théâtre des Variétés, ainsi que des soirées spéciales mettant à l'honneur les collections d'archives de Monaco.
- Les Archives du Palais Princier conservent notamment un grand nombre de textes anciens relatifs au patrimoine historique et immatériel de la Principauté.
- La Médiathèque communale principalement composée par :
 - La Bibliothèque Louis Notari qui a célébré son Centenaire en 2009 ; le Prince Albert I^{er} confia à Honoré Labande et Louis de Castro la tâche de constituer les premières collections d'ouvrages d'art, de science, d'histoire et de Littérature ; riche de 7 000 volumes lors de son inauguration le 2 avril 1909, elle en compte aujourd'hui plus de 450 000.
 - La sonothèque José Notari et une vidéothèque.
 - Le Fonds Régional qui conserve les collections relatives à l'histoire locale (Principauté, Comté de Nice, Provence, Ligurie) ; elles se composent de monographies et de périodiques, de documents iconographiques (cartes géographiques, photographies, affiches, gravures, cartes postales) et de documents d'archives.

Outre une activité traditionnelle de médiathèque communale, celle-ci assure les missions de conservation du dépôt légal (Loi n. 1.313 du 29/06/2006 sur le dépôt légal) et de reconstitution de la production éditoriale dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine.

De plus, parmi les principales associations œuvrant dans le domaine de la protection du patrimoine figurent :

- Le Comité national des Traditions monégasques,
- L'Académie des Langues Dialectales,
- L'Archiconfrérie de la Miséricorde,
- Le groupe folklorique la Palladienne,
- La chorale U Cantin d'A Roca,
- Le Saint-Jean Club,
- Le Comité des fêtes de la Saint Roman.

Enfin, initiées en 2018, **les Rencontres des Sites historiques Grimaldi de Monaco**, rassemblent chaque année au mois de juin, les communes, villages ou villes ayant eu un lien avec Monaco et étant ainsi définis comme sites historiques Grimaldi de Monaco. Aussi, chaque nouvelle édition est l'occasion pour plusieurs sites (sélectionnés en amont en fonction de la thématique annuelle de l'événement) de venir fêter ce lien historique en Principauté.

3) L'aide à la création

Dans le souci de favoriser l'expression culturelle sous toutes ses formes, le Gouvernement Princier s'attache à mener une politique de soutien à la création aux niveaux international et local.

Le Gouvernement poursuit une politique de soutien à la création, par le biais notamment de la Fondation Prince Pierre qui récompense des artistes dans les domaines littéraire, musical et d'art

contemporain, et d'échanges culturels internationaux, en particulier dans le domaine de la danse avec le Monaco Dance Forum, devenu un rendez-vous mondial.

En outre, la SO.GE.DA., Société de Gestion des Droits d'Auteur, créée en 1949 par Ordonnance Souveraine, a pour vocation principale de gérer et d'administrer, en Principauté de Monaco, les droits d'auteur. Par sa mission de service public, elle joue également un véritable rôle de mécène culturel en subventionnant chaque année des associations et entités culturelles monégasques et contribue à la créativité musicale et artistique en décernant des bourses culturelles à de jeunes étudiants méritants.

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE

Politiques et mesures pertinentes

Pour la Principauté de Monaco, le numérique est une opportunité de pérenniser et d'amplifier son modèle de société, de la rendre toujours plus attractive et d'accroître son impact à l'international.

Dans cette optique de développement et d'attractivité, la Direction des Affaires Culturelles travaille à la création et à l'élaboration d'une plateforme numérique qui permettra à la fois de présenter ses missions mais également de mettre en lumière les grandes institutions culturelles ainsi que, tout au long de l'année, leurs événements.

Cette année, l'Annuaire des Artistes de Monaco a été modernisé et actualisé, et permet de mieux faire connaître l'ensemble des artistes créateurs monégasques et ayant des liens étroits avec la Principauté. Il met également en avant les institutions, associations et groupements œuvrant dans le champ de la création et de l'expression culturelles.

En outre, le Forum des Artistes de Monaco, pour son édition 2020, a opté pour un format 100% numérique, en raison de la crise sanitaire exceptionnelle du COVID-19 et a ainsi proposé une exposition virtuelle rassemblant près de 80 œuvres d'artistes locaux, et offert ainsi la possibilité aux artistes, professionnels ou occasionnels, de la Principauté de diffuser plus largement leur travail.

PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Politiques et mesures pertinentes

Dans le souci de favoriser la diffusion de la culture sous toutes ses formes et de proposer une programmation internationale de qualité, digne d'une métropole culturelle, le Gouvernement Princier apporte son soutien aux grandes entités culturelles :

- **Les Ballets de Monte-Carlo**, qui, en 2011 sous la Présidence de S.A.R. La Princesse de Hanovre et la Direction de Jean-Christophe Maillot, ont été restructurés, de façon inédite dans le monde de la danse, et regroupent désormais trois institutions au service de l'art chorégraphique : la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo dont l'audience et la notoriété ont atteint un niveau international, le Monaco Dance Forum qui présente les atouts d'un festival multiforme et l'Académie Princesse Grace qui assure la formation de danseurs au travers d'un établissement dispensant un enseignement artistique et scolaire de haut niveau. En 2018, les Ballets Carlo de Monte créent « l'événement » en lançant la première édition de la F(ê)aites de la danse. Ce format de rencontre inédit avec le public a eu un succès considérable, rassemblant des milliers de spectateurs et de danseurs autour de la place du Casino, transformée, l'espace d'une soirée, en une magnifique piste de danse. La prochaine édition se tiendra en 2022.
- **L'Opéra de Monte-Carlo**, dont l'importante saison au répertoire varié propose la relecture de classiques et la découverte d'œuvres nouvelles. Créé en 2015, l'ensemble de musique baroque, placé sous la direction artistique de Cécilia Bartoli et baptisé « les Musiciens du Prince », a pour vocation d'accompagner la cantatrice dans certaines de ses tournées, laquelle prendra d'ailleurs ses fonctions de Directeur de l'Opéra de Monte-Carlo en 2023.
- **L'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo** qui offre une saison musicale alliant subtilement innovation et tradition.
- **Le Printemps des Arts de Monte-Carlo** qui, à chaque édition, innove et rencontre un large succès.
- **Le Théâtre Princesse Grace** qui accueille depuis plus de trente ans les plus grands noms et donne leur chance à de jeunes talents. Avec une ligne artistique aujourd'hui recentrée sur le théâtre, il contribue au rayonnement culturel et à la renommée de la Principauté, avec notamment des représentations en langue anglaise et italienne. Il constitue l'un des lieux emblématiques du patrimoine culturel monégasque.
- **Les Rencontres Philosophiques de Monaco**, qui depuis leur création en 2015, visent à devenir l'une des plus importantes occasions de communication et de partage de la philosophie telle qu'elle est perçue aujourd'hui. En quelques années, elles ont développé un « lieu » inédit, dans lequel la philosophie trouve pleinement sa place, en donnant hospitalité aux penseurs français et étrangers, qui aujourd'hui la nourrissent de leurs recherches et, en accueillant un public large (grand public, écoliers, lycéens), à qui la philosophie apporte les outils de réflexion nécessaires pour comprendre le monde.
- **Le Nouveau Musée National de Monaco (NMNM)**, en proposant chaque année plusieurs expositions, valorise un patrimoine et une collection méconnus tout en favorisant la découverte de la scène contemporaine autour de deux thématiques générales, « Art et Territoire » à la Villa Paloma et « Art et Spectacle » à la Villa Sauber.
- Créée en 1966 par S.A.S. le Prince Rainier III, en hommage à la mémoire de Son Père, le Prince Pierre, grand protecteur des lettres et des arts, la **Fondation Prince Pierre** a pour vocation de favoriser la création contemporaine. Chaque année, S.A.S. le Prince Souverain

décerne des prix, sur proposition des trois conseils, littéraire, musical et artistique, composés de personnalités internationalement reconnues.

MOBILITE DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Politiques et mesures pertinentes

En matière de coopération internationale, la Principauté entretient des relations amicales et de partenariat culturel avec différents Etats. Il faut souligner à ce sujet les conventions bilatérales de partenariat, notamment celle signée avec la Mongolie en 2008 donnant lieu à une expédition archéologique mixte placée sous l'égide de l'UNESCO.

Les tournées internationales des Ballets de Monte-Carlo et des Petits Chanteurs de Monaco, comme les déplacements européens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, concourent au rayonnement culturel international de la Principauté.

Cette programmation est renforcée par une promotion des événements culturels monégasques auprès de la presse internationale spécialisée, par une action ciblée auprès des publics à l'échelon régional (Côte d'Azur, Riviera italienne et Lombardie) et international, et par l'étroite collaboration avec la Direction du Tourisme et des Congrès, la Direction de la Communication du Gouvernement Princier et la Société des Bains de Mer, afin de mettre pleinement en valeur la culture comme atout de promotion touristique et de coordonner le calendrier des manifestations.

S'agissant d'un traitement préférentiel accordé aux artistes et autres professionnels de la culture, la Principauté soutient particulièrement l'initiative du Festival Mondial du Théâtre Amateur qui réunit des troupes internationales et finance le transport et l'hébergement de troupes issues de pays émergents. En 1957, le premier Festival International du Théâtre Amateur de Monaco regroupait douze troupes venues d'Europe. Le Studio de Monaco, Centre National de l'A.I.T.A., soutenu par les autorités monégasques, s'engage dès lors à organiser, tous les quatre ans, en Principauté, un Festival international et le Congrès officiel de l'A.I.T.A. De douze troupes participantes en 1957 à vingt dans les années 70, le Festival a atteint son apogée depuis 1997 avec 24 troupes invitées issues des 5 continents. Durant toutes ces années, le Festival Mondial du Théâtre amateur a élargi ses activités : à côté des représentations, permettant aux différentes troupes de confronter leurs pratiques théâtrales, sont organisées des colloques et des ateliers. La prochaine édition du Festival Mondial du Théâtre amateur aura lieu en 2021.

Organisées en Principauté depuis 2001, les Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée (RIM) bénéficient également du soutien du Gouvernement Princier et réunissent tous les deux ans des scientifiques, des intellectuels et des personnalités politiques issus de pays méditerranéens afin d'élaborer des plans de réflexion et d'action autour des défis à relever dans le domaine de la protection du patrimoine culturel et naturel. Durant deux journées de travail, anthropologues, philosophes, politologues, responsables d'instances internationales, experts et universitaires, exposent leurs points de vue et animent des débats, ouverts aux universitaires et au grand public. En 2020, les RIM ont fêté leur 10^e anniversaire. Placées sous le thème « Agir pour le Patrimoine », ces Rencontres se sont déroulées les 12 et 13 mars 2020, en présence notamment, lors de la conférence inaugurale, de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey AZOULAY.

Le Gouvernement Princier prête une attention toute particulière à l'intégration, dans la politique culturelle, des artistes nationaux et internationaux.

Aussi, l'Etat met à disposition, par le biais d'un appel à candidature et sur avis d'un Comité de sélection, des ateliers pour permettre la conception et la réalisation de projets artistiques pour lesquels aucune thématique ni médium ne sont imposés. Ces ateliers sont ouverts à tout artiste qui en ferait la demande.

LIBERTE ARTISTIQUE

Politiques et mesures pertinentes

Le Gouvernement Princier prête une attention toute particulière à l'intégration, dans la politique culturelle, des artistes de la Principauté.

Organisé tous les deux ans depuis 2012, le Forum des Artistes de Monaco, offre la possibilité aux artistes, professionnels ou occasionnels de la Principauté, d'exposer une œuvre de leur choix. Cette année, la 5^e édition (5 juin-3 juillet) a opté pour un format 100% numérique, en raison de la crise sanitaire exceptionnelle du COVID-19, et propose ainsi, à travers un site web créé pour l'occasion (www.forumdesartistes.mc) : une exposition virtuelle rassemblant près de 80 œuvres d'artistes locaux. La prochaine édition se tiendra à l'Auditorium Rainier III en 2022.

C'est également grâce au soutien de l'Etat, que certains artistes monégasques et résidents peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide au projet culturel.

Par ailleurs, la loi n° 1.360 du 04/07/2009 sur le soutien et la protection sociale des artistes professionnels indépendants leur permet, sous certaines conditions, d'accéder au statut d'Artiste Professionnel Indépendant et ainsi de bénéficier d'une protection sociale et de différentes formes de soutien comme l'aide à l'installation.

Enfin, le Gouvernement procède régulièrement à des appels à projets artistiques en vue de la décoration de certains bâtiments publics à l'occasion de leur construction ou de leur rénovation complète.

L'Etat apporte un soutien continu aux associations et groupements culturels monégasques, y compris par la mise à disposition gracieuse, en ordre de marche, des équipements culturels gérés par la Direction des Affaires Culturelles leur permettant de diversifier leurs répertoires et de gagner de nouveaux publics. De même, certaines associations bénéficient d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Dans le même ordre d'idée, le Forum des Associations Culturelles, qui en sera à sa 8^e édition en 2021, permet aux associations de se rencontrer, de présenter leurs activités au public et de proposer des démonstrations dans divers domaines (Arts plastiques, Musique, Danse, Théâtre, Lettres, Echanges internationaux...) Organisée par la Direction des Affaires Culturelles, cette manifestation biennale est ouverte gratuitement au public qui peut ainsi découvrir la richesse, la diversité et le dynamisme du tissu associatif monégasque dans le domaine culturel. Ainsi, participent à chaque édition des associations œuvrant tant dans le domaine de la protection du patrimoine immatériel monégasque (langue monégasque, danses folkloriques...) que dans la diffusion de cultures étrangères (ateliers d'origami japonais, danses écossaises...) ou de la sensibilisation des jeunes à la création artistique (ateliers de loisirs créatifs avec des matières recyclées, découverte de la guitare et du chant...).

Avec la Salle d'Exposition du quai Antoine 1^{er} (qui accueille les expositions organisées par la Direction des Affaires Culturelles et celles de certaines entités comme, par exemple, le Comité national monégasque pour l'Association Internationale des Arts Plastiques), l'Auditorium Rainier III, le Théâtre des Variétés et le Théâtre du Fort Antoine, les nombreux acteurs culturels de la Principauté disposent d'équipements publics de tout premier ordre, mis à disposition à titre gracieux ou à des conditions très favorables. Leur gestion est assurée par la Direction des Affaires Culturelles et ses équipes techniques.

La Principauté dispose également d'autres lieux dédiés à l'accueil de manifestations culturelles comme le Grimaldi Forum et l'Espace Léo Ferré.

EGALITE DES GENRES

Politiques et mesures pertinentes

Les droits des femmes constituent un enjeu majeur pour Monaco. En effet, depuis plusieurs années, la Principauté est devenue Partie à de nombreuses Conventions internationales, principalement sous l'égide de l'ONU et du Conseil de l'Europe, pour lutter contre les violences et discriminations faites aux femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement vise aussi à changer et à sensibiliser la société toute entière.

En créant un Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, le Gouvernement Princier a décidé d'aller plus loin et de mettre au cœur de ses priorités la cause des femmes. Créé le 25 octobre 2018 par Ordonnance Souveraine, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a pour missions de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences et discriminations dont elles sont victimes. Il répond aux recommandations des organismes internationaux en matière de droits des femmes. Ce Comité permet au Gouvernement de développer son action de manière coordonnée et en concertation avec les autres institutions et la société civile.

TRAITES ET ACCORDS

Politiques et mesures pertinentes

Depuis plusieurs années, l'implication de la Principauté dans les programmes de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Francophonie (participation aux Jeux de la Francophonie...) s'est accrue et le Gouvernement poursuit la réflexion normative liée à l'adhésion de la Principauté à diverses conventions internationales en matière de patrimoine.

L'année 2009 a été marquée par l'élection de Monaco au Conseil exécutif de l'Organisation, poursuivant sa volonté de s'engager de manière soutenue aux travaux de cet organe.

La Principauté a célébré, en 2019, le 70^{ème} anniversaire de son adhésion à l'UNESCO. À cette occasion, la Commission nationale monégasque pour l'UNESCO a placé diverses manifestations sous l'égide de cet anniversaire.

Au niveau européen, la Principauté participe activement aux travaux du Comité Directeur pour la Culture et du Patrimoine, depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 2004.

La reconduction annuelle de la Journée européenne du Patrimoine, initiée par le Conseil de l'Europe, est plébiscitée par un très large public (16.405 visiteurs en 2018), curieux chaque année de découvrir la qualité et la diversité des musées et des sites culturels de la Principauté. Précisons par ailleurs qu'un projet de Loi qui devrait permettre à la Principauté de disposer d'un cadre législatif entourant les questions liées à la protection du Patrimoine est actuellement à l'étude.